LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publications des Marchands Détailleurs du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1185. MONTREAL.

Echange reliant tous les services:

ABONNEMENT; Montréal et Banlieue, $2.50 / Canada et Etats-Unis, 2.00 / Union Postale, - Frs. 20.00 } **PAR AN.**

Bureau de Montréal : 80 rue St-Denis.
Bureau de Toronto : Edifice Crown Life, J. S. Robertson & Co., représentants.
Bureau de New-York : Tribune Bldg., William D Ward, représentant

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année

A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable "au pair à Montréal."

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887. LE PRIX COURANT, Vendredi, 12 Février 1915. Vol. XLVIII—No 7.

Le moratorium—Les prêts d'argent—Des abus à faire cesser

La crise! A-t-on assez épilogué sur ce mot qui dépeint une situation anormale, déséquilibrée, chancelante et à laquelle il faudrait appliquer un remède efficace pour conjurer les maux qui peuvent en découler et atteindre les parties essentielles de notre organisme national. Mais comme il arrive souvent, on a surtout discuté la situation présente, on en a même cherché les véritables raisons, mais on n'a fait que peu de chose pour en enrayer les effets désastreux. Alors que dans d'autres parties du pays on a institué cette mesure de secours qu'est le moratorium, on a jugé inutile ici d'y faire appel, alléguant la solidité financière de tous les hommes d'affaires de la province de Québec, flattant l'orgueil de tous par des prétentions exagérées et déclarant hautement que chacun pouvait passer au travers de cette fastidieuse "crise" sans y laisser de plumes. Et pendant qu'on se gonfle de fatuité provinciale, qu'on se targue de fausses capacités, qu'on s'illusionne sur ses propres moyens, les faillites se multiplient, augmentant sans cesse le nombre des victimes de ces beaux parleurs qui, à l'abri des attaques de la crise actuelle, n'hésitent pas à retirer la perche qu'on pourrait tendre humainement à ceux qui se coulent dans le flot des échéances lourdes et difficiles à rencontrer.

De fait, il n'a pas été pris par le gouvernement les mesures susceptibles d'atténuer les effets de la crise en rejetant à une date ultérieure les échéances hypothécaires et obligations immobilières prises par les intéressés. Les institutions financières n'ont pas, de leur côté, étendu leur crédit; bien au contraire, elles l'ont réduit à sa plus simple expression, et ces restrictions nécessitées par les circonstances présentes ont malheureusement amené certaines pratiques d'exploitation dont le public se trouve souvent victime et qu'il convient de signaler pour en enrayer la fréquence. Faute de pouvoir se faire prêter de l'argent sur hypothèques par les institutions financières pour faire face à leurs échéances, beaucoup de personnes, sur l'indication même de certains agents financiers, ont dû s'adresser à des particuliers qui n'ont pas manqué de profiter de l'aubaine et ont forcé le malheureux emprunteur à payer un intérêt colossal, jusqu'à 10 pour cent par mois. Et pendant ce temps, les firmes financières escomptaient à ces usuriers tout le papier qu'ils voulaient pour les besoins de leurs transactions illégales autant que déloyales.

Au fond, les banques et autres institutions, qui ont restreint leur marge de crédit, ne peuvent être véritablement blâmées ni accusées de ces effets malheureux, mais l'ironie du sort nous apparait singulière qui veut que l'argent du public serve par l'intermédiaire d'un prêteur peu scrupuleux à étrangler une partie du public lui-même. Les prêteurs dont nous parlons, forts de leur crédit, drainent l'argent public et loin d'aider ceux qui se trouvent dans une gêne momentanée, ils les ruinent irrémédiablement en leur imposant des conditions draconiennes pour obtenir l'argent qui permettra de faire face aux premières obligations, mais qui en constitue une plus écrasante et dont il deviendra impossible de se libérer.

Il est incontestable que l'application d'un moratorium juste et pondéré eut apporté quelque soulagement à cet état de chose, qu'il aurait enrayé bien des courses à la ruine et qu'il aurait aidé bien des personnes à supporter le poids des temps sans les contraindre à recourir à des exploiteurs éhontés qui profitent abusivement de la situation.

Le refus d'accorder ce moratorium désiré a certainement protégé et favorisé le trafic néfaste que nous signalons et qui est devenu courant en forçant les personnes qui se voient leur crédit coupé par certaines institutions financières à passer par les mains de ces usuriers de haute envergure, et franchement, on ne peut s'empêcher de penser qu'ils doivent avoir de puissantes influences politiques en haut lieu pour avoir pu contrecarrer ainsi le voeu de la majorité pour un moratorium secourable.

On ne saurait trop crier son indignation devant de pareils abus et faire tout ce qui est en son pouvoir pour les combattre. Il est urgent de porter de tels faits à la connaissance du public qui peut d'un moment à l'autre tomber dans les filets de ces malfaiteurs et se faire plumer d'un tour de main sous couleur d'un service rendu.

TANGLEFOOT

LE DESTRUCTEUR DE MOUCHES, SANS POISON

46 cas d'empoisonnement d'enfants par le papier à mouches empoisonné furent signalés dans 15 Etats, de juillet à novembre 1914